

**Arrêté du 3 août 2005 relatif à l'indemnisation des gardes effectuées par les internes, les résidents en médecine et les étudiants désignés pour occuper provisoirement un poste d'interne dans les établissements publics de santé autres que les hôpitaux locaux**

03/08/2005

**Mots clés** : Indemnisation - Indemnité forfaitaire de pénibilité - Gardes - Interne - Résident en médecine - Faisait fonction d'interne - Etudiant - Etablissement public de santé autre que les hôpitaux locaux - Astreintes